

Identification du module

Module	Chronic Care Management – Module de base I Chronic-Care-Management (CCM) et compétences du patient
Condition d'admission	Être titulaire d'un certificat de fin d'études dans une profession du domaine de la santé de niveau II ou de niveau tertiaire.
Compétences	Les titulaires de la certification de ce module connaissent le modèle de Chronic Care selon Wagner (1996) et, en s'appuyant sur celui-ci, expliquent et démontrent leurs rôles et responsabilités dans le cadre du Chronic Care Management. Grâce à leurs interventions ciblées, elles contribuent à une amélioration des soins prodigués au patient et donc à une amélioration de son état clinique.
Evaluation des compétences	Évaluation écrite de 90 minutes
Niveau	Examen professionnel de la coordinatrice en médecine ambulatoire
Objectifs à atteindre	<p>Les participants-es</p> <ul style="list-style-type: none"> • nomment les modifications épidémiologiques et les défis se rapportant à la couverture de soins en matière de santé publique en Suisse et leurs implications sur le milieu professionnel (T2); • décrivent les similitudes et les différences au niveau du processus pathologique entre stade chronique et stade aigu (T1); • démontrent l'impact des maladies chroniques sur le style et la qualité de vie des personnes atteintes, ainsi que les conséquences pour les personnes concernées, leur environnement social et la société (T2); • nomment des possibilités de mise en évidence des résultats fonctionnels et cliniques des patients (T1); • expliquent les points cruciaux du CCM et plus particulièrement l'association d'un patient informé et d'une approche proactive des maladies chroniques, (responsabilisation, auto-gestion, processus d'adaptation, résilience, compliance) (T1); • créent des conditions favorisantes (conditions-cadre, attitudes, communication et relations) au niveau des interactions (T2); • expliquent les éléments clés du CCM relatifs à une équipe de soins spécialement formée et proactive (rôle propre, collaboration, EBM, environnement de la couverture de soins en santé publique) (T2).
Certification	Certification partielle pour le brevet fédéral de coordinatrice en médecine ambulatoire (sous réserve du respect des conditions d'admission, selon chiff. 3.31 du règlement concernant l'examen professionnel).
Validité du certificat	5 ans.

T1 connaissance et compréhension

T2 savoir-faire, application

T3 analyse + synthèse